L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 20 MAI 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
[illegible] ... $12
[illegible] ... $5
[illegible]

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot par chaque publication, et dans chaque langue.
Nlle-Orleans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat

A VENDRE.—Le steamer PATRICK HENRY, ses apparaux, agrès et meubles, tel qu'il [illegible] maintenant sur l'autre bord du [illegible]
JOHN HALL.

A VENDRE [illegible]

[illegible] SCOTT [illegible] BELLE CROLE [illegible]

[illegible]

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA.
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ÉTÉ.
BATEAU A VAPEUR CLINTON, Capt. Baird.
Conformément au contrat passé pour cette route, à dater du 1er mars, le bateau à vapeur CLINTON, partira de la Nouvelle-Orléans les dimanches et mercredis, à 10 heures A. M. [illegible] Brilliant et opérera son retour de Bayou Sara les lundis et vendredis, à 10 heures A. M. [illegible]
W. H. AVERY

[illegible]

PAQUEBOT POUR LA FOURCHE.
[illegible]
BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.

POUR NEW-YORK.—[illegible] INDIANA [illegible]
J. W. STANTON & Co.

POUR NEW-YORK.—[illegible]

POUR NEW-YORK [illegible]

POUR BOSTON [illegible]
L. H. GALE.

POUR LE HAVRE.—[illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire ALPS [illegible] capitaine Cook, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Fera voile le 15 de ce mois le splendide navire MEMPHIS [illegible]
AARON COHEN.
30 rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire LEODES, [illegible] partira sous peu. Pour fret ou pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR CADIX.—Le navire JAS. H. SHE[illegible] partira sous peu. [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR VENISE.—Le navire PERSIAN [illegible]
L. H. GALE.

POUR [illegible]
TROISGROS & LAMPRE.
26 Vieille Levée.

POUR LE HAVRE.—Le navire EMPL[illegible] partira sous peu. [illegible]
LA PERRET & Bienvenu.
L. H. GALE, 93 Commune.

PASSAGE POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] SHAKESPEARE [illegible]
L. H. GALE.
93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] NESTOR, capitaine Moses, partira très incessamment. Pour fret de 200 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire paquet TAGLIONI, capt. Geo. L. Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à
JENKINS & TIGLER,
7, Royale.

POUR LIVERPOOL.—Le navire CLAI[illegible] partira sous peu [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement. [illegible] SHANNON, capitaine Newell, partira [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire MAN[illegible]
L. H. GALE.
93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—[illegible] TALISMAN [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—[illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] VIOLA [illegible] 500 balles de coton [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire PACIFIC, capitaine Ludlow, partira sous peu. Pour 300 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

☞ POUR BAYOU SARA, Fort Adams, [illegible] et tous les ports intermédiaires—Le CLINTON [illegible] de la malle arrive aujourd'hui et partira demain mercredi 20 courant, à 10 heures A. M.
On recevra le fret sur la Levée entre les rues Bienville et Conti. (19 mai) W. H. AVERY.

L'ECHO DES FEUILLETONS,
LE JOURNAL DES JOURNAUX—LOUIS XIV ET SON SIECLE—LES TROIS MOUSQUETAIRES, illustrés,
PAR ALEXANDRE DUMAS.

REÇU par le Warsaw 10, le 3e No. de l'Echo des Feuilletons contenant la suite du Moine au Diable. 2e. la 12e livraison du Journal des Journaux, suite de Miss Brun avec deux nouvelles, Madelle, Clairon par Arsène Houssaye, le Sabbat, par Marie Aycard.
Gravures de modes pour Dames, attachées à l'Echo et au Journal pour dec. mbre et janvier.
Louis XIV et son siècle—Livraison formant la fin de [illegible]
Par le [illegible], actuellement en débarquement, le 4e No de l'Echo des Feuilletons et autres marchandises, dont la distribution se fera à nos abonnés, aussitôt l'envoi de la boîte.
Les Trois Mousquetaires, par A. Dumas, de 30 à 36 gravures à part, vignettes, culs de lampe, lettres ornées &c. édition illustrée par MM Fellens & Dufour, éditeurs de l'Echo des Feuilletons, du Journal des Journaux, brochés et reliés.
[illegible] qui s'est glissée dans le 2d volume de Louis XIV sera remplie par le prochain arrivage, cette omission ayant été signalée à l'administration; elle s'empressera de la réparer.
M. DELAPLACE, directeur,
31 mars au bureau de l'Abeille, Chartres No 81.

NOUVELLE-ORLEANS;
MERCREDI MATIN, 20 MAI 1846.

ARMÉE DU RIO GRANDE.

Le vapeur *James L. Day*, arrivé hier dans notre port, nous a fourni des nouvelles de Pointe-Isabelle qui vont jusqu'au 16 au matin. Ce bâtiment, on se le rappelle sans doute, est celui qui a transporté à Pointe-Isabelle les compagnies de volontaires, commandées par le colonel J. R. Walton, du régiment Washington; il nous a rapporté de bonnes nouvelles, qui ne sont pas aussi émouvantes que les dernières, mais qui ont cependant leur prix. Elles prouvent au moins qu'une fois encore on avait exagéré les forces des ennemis qui se trouvaient de ce côté du Rio Grande. En effet les sept ou huit mille hommes de troupes Mexicaines dont on parlait, n'ont point fait leur apparition. Aucun engagement n'a eu lieu, ni dans la journée du 11, ni dans celle du 15, soit au camp du Rio Grande, soit sur la route. Le général Taylor a pu repartir le 14 au matin, selon la plupart des correspondances; suivant la nôtre il serait reparti le 13, ce qui a quelque probabilité, puisque c'est dans la soirée même du 11 qu'on le voit rentrer au camp. Dans ce cas il n'aurait pas eu besoin de rebrousser chemin, comme l'avaient dit les lettres venues par le Galveston. Quoiqu'il en soit, il paraît avoir opéré son retour sans encombre et sans être le moins du monde inquiété par les Mexicains. Peu encouragés par le résultat des journées du 8 et du 9, ceux-ci l'auront laissé circuler librement. Le fait est qu'ils ne doivent guères avoir envie de se frotter trop souvent à ce "*vieux dur-à-cuire*," toujours sur le *qui vive*. Qu'on nous pardonne la trivialité de ces expressions: elles ne font que rendre assez convenablement l'énergique et glorieux sobriquet qu'on a déjà donné au chef de notre armée: on l'appelle "Old Rough and Ready."

Les communications entre le camp et Pointe-Isabelle paraissent parfaitement rétablies. Mais si les Mexicains ne sont pas pressés d'avoir affaire au général Taylor, il n'en est pas de même de celui-ci: il se préparait fort activement à passer le Rio Grande et à prendre possession de Matamoros. Les opérations pour effectuer ce passage paraissent hardiment et sagement combinées: le général en effet, tout en remontant le fleuve presque en face de son camp, ce qui pourra avoir construit avec ses wagons, a soin de couvrir son flanc gauche au moyen d'un corps de mille à douze cents volontaires qu'il jette dans Barita, petit village à quinze milles environ de l'embouchure du Rio Grande, et par conséquent à dix ou douze milles au plus de son camp. Au prochain arrivage, nous saurons sans doute quel aura été le succès de son entreprise: elle devait s'exécuter le 17.

[Correspondance particulière de l'Abeille.]

Pointe Isabelle, 15 mai, 9 h. du soir.

Messieurs,

Le vapeur *J. L. Day*, qui part dans quelques heures, m'offre l'occasion de vous écrire quelques lignes.

La compagnie A à laquelle je suis attaché, est arrivée ici dans la matinée du 11, à bord du navire qui va repartir. Nous avons fait une agréable traversée de trois jours; et en débarquant nous avons été frappés de l'aspect belliqueux que présente ce poste. Nous attendons avec impatience le moment où nous pourrons marcher contre les Mexicains; c'est là d'ailleurs le vœu de tous ceux qui sont ici: tout respire le courage, l'ardeur et l'espérance.

Le bruit courait ce moment dans le camp qu'un corps de six à sept mille Mexicains se trouve dans le voisinage du fort. Ce bruit est-il fondé? Je n'en sais rien; mais l'impression générale est que les Mexicains sont tout près; et une attaque de leur part nous prendrait nullement par surprise.

Le général Taylor est parti d'ici dans la matinée du 13, pour se rendre à son camp du Rio Grande; il était suivi de deux compagnies, l'une d'artillerie, l'autre de dragons. Son costume est simple: [illegible] d'un fermier, et il voyage sur une légère [illegible] conduite par un nègre. On pense qu'il a du [illegible] son camp sain et sauf; les Mexicains n'ont [illegible] se préparer à se bien défendre, car depuis [illegible] engagements, il paraît décidé à leur montrer [illegible] danse est bien commencée et qu'il entend [illegible] faire payer les violons.

Quatre compagnies d'infanterie régulière, une compagnie de volontaires artilleurs et les volontaires de Mobile sont partis aujourd'hui pour aller occuper Barita, petit village placé sur le Rio Grande. Toutes les compagnies qui sont ici doivent sous peu de jours se diriger vers le même point, de manière à porter à 12 ou 1500 hommes les forces qui y seront concentrées. L'intention du général Taylor est de garder cette position, et c'est aux volontaires qu'il en a confié la garde. Je pense qu'il n'aura jamais à regretter la confiance qu'il leur montre; ils se montreront dignes de leur pays et de la cause qu'ils défendent.

Le colonel Twiggs est arrivé ici ce matin avec cinq compagnies, ce qui porte nos forces à environ 1200 [illegible] des Louisianais et [illegible] qui sont au nombre de 300, pouvant en outre être appelés, en cas de [illegible] les fonctions de soldats. Ce poste [illegible] parfaitement à l'abri d'une attaque de la [illegible]

Durant les engagements du 8 et du 9, la flotte qui [illegible] en dehors des passes, avait débarqué environ 1000 marins et soldats de marine. Ce corps qui [illegible] l'aspect le plus martial était chargé de défendre la Pointe en l'absence des troupes. Ils sont depuis retournés à bord; mais ils sont encore prêts à débarquer, lorsqu'il le faudra.

L'escadre que nous avons en vue se compose du vapeur Mississipi, des quatre frégates Cumberland, Potomac, Raritan et St. Mary, et des deux bricks Somers et Lawrence.

Le major Ringold a été inhumé avec tous les honneurs que méritaient et son grade et sa bravoure.

Il est inutile, je suppose, de vous envoyer le détail des actions du 8 et du 9, dont les précédents arrivages vous auront sans doute porté un récit complet. Dans ces deux combats notre perte a été d'environ 160 hommes, tandis que celle des ennemis est évaluée à près de 900. La conduite des troupes a été des plus remarquables; mais il faut surtout citer en première ligne le commandant en chef et le colonel Twiggs.

Caporal.

P. S. Ma prochaine lettre qui sera plus explicite, portera sans doute la date de Barita, attendu que nous allons, ainsi que je vous l'ai dit, être dirigés sur ce point.

Pointe Isabelle, Brasos Santiago, 16 mai.

Les volontaires du colonel Welton sont ici depuis le 11. Les volontaires venus à bord du vapeur *Telegraph* ont débarqué hier et se sont immédiatement rendus au camp.

Le général Taylor est parti d'ici le 11 pour son camp, avec une longue suite de wagons, et un corps d'artillerie, de dragons et d'infanterie, s'élevant à six ou huit cents hommes. Un détachement, arrivé ce matin du camp, l'a croisé en route. Il a dû y être rendu peu de tems après cette rencontre.

Dans la matinée du 15, les volontaires commandés par les capitaines Desha et Stockton, avec un détachement de Réguliers qui porte la force totale à 1000 hommes, se sont embarqués à bord des vapeurs Neva, Leo et Cincinnati; à une heure ils avaient pris terre au Brasos Santiago; et ils se sont dirigés immédiatement sur le Rio Grande, sous la conduite du colonel Wilson, pour se rendre à Barita. C'est un village situé à 15 milles environ au-dessus de l'embouchure du fleuve, et l'on dit que les Mexicains y concentrent des forces considérables.

La flotte des Etats-Unis qui est restée ici pendant quelques jours, s'est rendue à l'embouchure principale du Rio Grande; ses embarcations doivent servir à transporter les troupes du colonel Wilson sur la rive méridionale du fleuve. Les vapeurs seront à Barita et aideront au transport des armes et munitions. Les troupes du colonel Wilson n'ont pris des vivres que pour deux jours et une couverture; elles n'ont emmené ni tentes ni train de bagages. A la nuit elles avaient franchi le Boca Chica et se dirigeaient vers le fleuve.

Ce matin, 16, la mer est très grosse et le vent très violent; le vapeur Neva ne peut pas tenir la mer, et si le tems continue, les soldats du colonel Wilson sont exposés à manquer de provisions et de couvertures.

Camp en face de Matamoros.

11 mai, 10 heures du soir.

Le bruit court dans le camp ce soir, que nous passerons le fleuve et que nous prendrons possession de Matamoros demain ou après-demain.

Le général Taylor est revenu ce soir de Pointe Isabelle. Depuis son retour, un détachement de dragons a passé le fleuve à la nage et a ramené un bateau du bord opposé. La sentinelle qui gardait ce bateau, l'a abandonné en toute hâte.

Tous les prisonniers que nous avions à Matamoros ont été échangés avant hier; et pour *la guappe* on a rendu à l'ennemi, quatre-vingt-dix-sept blessés.

Des hourrahs ont été poussés ici en l'honneur du patriotisme des citoyens de la Nlle. Orleans. On vient d'apprendre ici l'empressement avec lequel ils ont répondu à l'appel du général Taylor.

Une rectification.—On avait annoncé, il y a trois semaines environ, que M. Benjamin Story avait offert de mettre à la disposition du gouvernement une somme de $500,000 pour faire face aux dépenses des volontaires. Nous avions été des premiers à accueillir ce bruit et à en tenir compte à M. Story. Malheureusement ce n'était là qu'une *histoire*, comme on pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur le rapport de la Législature. Non seulement M. Story n'a pas offert $500,000, mais encore il a refusé un prêt extrêmement minime. La seule chose qui nous étonne en ceci, c'est que M. Story n'ait pas cru devoir démentir le bruit de son offre généreuse, au moment où il est arrivé pour la première fois dans la circulation; ç'eût été de la modestie bien entendue.

L'Artillerie, commandée par le major Gally, campe en ce moment sur la Place d'Armes; hier, toute la journée, ce corps s'est livré aux exercices du champ de bataille. Nous apprenons avec plaisir que les Dames de la Troisième Municipalité ont fait hommage d'un drapeau à ce digne bataillon.

Volontaires.—Le bateau à vapeur [illegible] de Louisville, a amené hier dans notre port [illegible] volontaires qui arrivent de Vidalia [illegible] capitaine Lawrence.

Départ des Volontaires.—Le vapeur *Mary Kingsland* est parti hier pour Brazos Santiago avec cinq compagnies appartenant au 4e régiment. Le navire *Ondiaka* devait aussi partir avec deux compagnies du régiment du Col. Dakin et deux du régiment du Col. Davis. Il reste encore en ville trois compagnies de ce dernier régiment. Le Colonel Dakin et son état-major devaient s'embarquer à bord de l'*Ondiaka*.

☞ La nouvelle du commencement des hostilités, arrivée à New-York le 10 courant, a causé une profonde sensation dans la ville. Tous les journaux sont remplis des renseignements qu'ils ont reçus sur les premiers événements de la guerre et des réflexions que leur suggèrent ces événements. Voici un extrait du *Courier and Enquirer* qui fera juger de l'esprit dont nos confrères du Nord sont animés:

"Nous avons toujours soutenu que s'il était du devoir de la Presse et de tous les honnêtes gens du pays de montrer sous son véritable jour la folie et l'absurdité de ceux qui cherchent à nous pousser à la guerre,—le patriotisme et l'honneur, du moment où la guerre est venue, où elle est engagée, nous font la loi de ne plus hésiter, et de mener cette guerre vigoureusement jusqu'à sa fin sans nous arrêter dorénavant à discuter les causes qui l'ont amenée. Bien que nous ayions eu tort d'envoyer des troupes sur le territoire en litige, bien que nous ayons eu le tort plus grand encore de les faire marcher jusqu'aux bords du Rio Grande, ce double tort ne justifie en aucune façon l'aggression des Mexicains. Deux torts ne constituent pas un droit; et après tout, le Mexique est tombé dans le piège que lui a tendu l'Exécutif, et il a commencé fort imprudemment une guerre qu'il est maintenant de notre honneur de pousser jusqu'à une fin honorable et heureuse. Des détachements de notre armée ont été surpris et défaits; l'épée a été tirée; la guerre a été commencée contre nous et le sang des officiers et des soldats Américains a été versé. Notre devoir maintenant est bien clair; et toute l'énergie de la nation doit tendre à châtier promptement et sévèrement cette attaque contre l'honneur national. Pour arriver à ce but, whigs et locofocos, soit à l'intérieur, soit au dehors du Congrès, doivent s'unir pour la cause du pays: hésiter ce serait manquer à son devoir. Entre nous rien de mieux que de discuter les motifs qui ont dicté la conduite de ceux qui nous ont jeté dans les horreurs de la guerre, afin de demander plus tard aux coupables un compte sévère de leurs actes; mais nous devons nous unir pour la défense commune. C'est notre droit et notre devoir d'accuser ceux qui n'ont profité de leur haute position que pour provoquer la guerre; mais c'est en même tems notre devoir de nous unir vigoureusement pour la mener à une fin prompte et honorable. Donnez à l'Angleterre la dixième partie de nos motifs de guerre, et elle annexera et conquerra vite la moitié de l'Inde. Elle n'a pas à se plaindre de notre conduite: qu'elle consulte ses propres actes, et elle verra que la seule chose qu'elle ait à faire en cette circonstance, c'est de garder le silence. L'Europe même qui redoute cette puissance, lui dirait bien vite qu'elle est la dernière qui ait droit de se plaindre. L'épée est tirée du fourreau et elle ne doit y rentrer que lorsque nous aurons obtenu ample et complète réparation. C'est à nous maintenant de dicter, les armes à la main, nos conditions pour les frontières. C'est notre droit; et le bien-être à venir de notre République demande que nous exercions ce droit avec fermeté, mais en même tems avec discrétion."

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
19 mai 1846.

Sénat.—Le gouverneur annonce avoir emprunté à la banque du Canal, la somme de $9,000 pour le transport des troupes.

Ensuite le bill relatif aux banques hypothécaires est adopté avec de légers amendemens.

On prend en considération la résolution relative à l'ajournement des deux Chambres, résolution matériellement amendée par la Chambre.

M. Brashear pense qu'il vaut mieux attendre, s'ajourner plus tard et ne pas se réunir de nouveau. En tout cas on pourra savoir à quoi s'en tenir là-dessus avant peu. Il fait la motion de déposer provisoirement la résolution sur le bureau.

M. Durant n'est pas en faveur d'avoir une nouvelle session, à moins qu'on ne la fixe à 30 jours; il fait la motion d'insister pour nommer encore un comité de conférence.

M. Kenner pense qu'il vaudrait mieux adopter les amendemens de la Chambre que d'insister. On ne pourrait pas raisonnablement limiter la session de l'hiver prochain sans savoir d'avance quelles circonstances pourront surgir d'ici là. Il n'est pas non plus en faveur de la nomination d'une commission pour élaborer les projets de loi qui devront être soumis à la Chambre au mois de janvier.

Après une assez longue discussion sur une question d'ordre, à laquelle prennent part MM. Brashear, Kenner et Durant, M. Scranton se prononce contre l'ajournement.

M. Briant n'est pas en faveur d'une commission, parce que l'expérience lui a prouvé que les commissions sont inutiles. Chacun des membres des Chambres voulant, à tort ou à raison, mettre son mot, dans toutes les lois. Il est d'ailleurs en faveur de l'ajournement. On travaillera mieux en janvier qu'à présent parce qu'on sera moins absorbé par les préoccupations du dehors. Il votera donc pour la résolution amendée par la Chambre.

M. Brashear demande le dépôt sur le bureau. Repoussé, 3 oui 22 non.

M. Soulé veut qu'on insiste, qu'un comité de conférence soit nommé, afin d'obtenir que l'ajournement se fasse au 2d. ou au plus tard au 3e lundi de juin, *sine die*.

La motion d'adopter les amendemens des Chambres est mise aux voix et adoptée: 14 oui, 8 non. Ainsi la législature s'ajournera le 1er. lundi de juin pour se réunir de nouveau le 2d. lundi de janvier.

Le comité de commerce fait un rapport favorable sur le bill relatif à l'inspection des tabacs.

On prend en considération le bill relatif aux sections et devoirs des greffiers. Ce bill porte, section première, que [illegible] donne tout un cautionnement de $10,000. M. Soulé est opposé à cette disposition, il ne croit pas le cautionnement nécessaire.

M. Taylor est en faveur d'un cautionnement, mais il trouve celui de la section ($10,000) trop élevé, il propose $5,000.

M. Soulé soutient qu'un cautionnement est une offense à la souveraineté du peuple; car un individu pourrait avoir la confiance du peuple et ne pouvoir pas donner un cautionnement. Ce serait créer une aristocratie. La place de greffier ne le nécessite pas, &c.

M. M. Garcia fait remarquer que le shérif est assujeti à la caution, et que cependant, il se trouve dans la même cathégorie, c'est à dire élu par le peuple et présente par conséquent les mêmes objections.

M. Dupré dit que le bill des greffiers des campagnes n'exige aucun cautionnement, et qu'il ne voit pas pourquoi l'on en exigerait de ceux de la ville. Il n'aime pas la législation exceptionnelle, et votera contre la section.

M. Durant pense comme M. Dupré. Il est opposé au principe des cautionnemens, surtout pour les greffiers. Cependant il votera pour le bill, persuadé que la Chambre ne cédera pas et qu'il est essentiel d'organiser les Cours.

M. Soulé dit que par suite d'un entretien qu'il a eu avec un membre de la Chambre, il y a tout lieu de croire que la Chambre ne fera pas difficulté d'abandonner son amendement et de supprimer le cautionnement.

M. Parham propose de mettre $5,000 à la place de $10,000—Rejeté.

La première section est alors mise aux voix et rejetée.

Les sections 2, 3 et 4, énumérant les fonctions des greffiers, fonctions qui sont les mêmes que celles des anciens greffiers, sont successivement adoptées. Puis le bill est lu pour la troisième fois et passé.

On prend ensuite le bill relatif à l'élection des greffiers des cours de District de la Nouvelle Orléans. Le *substitute* de la Chambre est mis en discussion—il charge l'avocat général de nommer les commissaires d'élection.

M. Soulé en propose l'adoption, tout en en appréciant bien les défauts. Mais il comprend avant tout qu'il faut en finir, et persuadé d'ailleurs que la Chambre ne reviendrait pas sur sa décision.

M. Garcia dit que le choix des commissaires par l'avocat général est extrêmement mauvais; qu'en cas de poursuites dirigées contre ces commissaires pour inconduite aux élections, ce serait l'avocat général (qui les aurait choisis) qui aurait à les poursuivre!

M. Soulé prie de passer par dessus tout cela [illegible] en finir. A la prochaine session on pourra [illegible]

Le substitute est adopté et le bill passé.

Le bill déterminant le mode de faire juger les élections contestées d'officiers de paroisse, est adopté par section. La section chargeant le jury de juger les élections contestées est combattu par M. Scott, qui préfère les faire juger par le juge de district.

On propose ensuite, comme transaction, de laisser l'élection à la décision du jury, mais à la majorité des deux tiers.—Adopté—12 ou 11 non.

Il n'y aura, ni nouveau jugement, ni appel.

M. Scott demande la reconsidération du vote qui exige les 2/3, accordé—il propose ensuite de substituer la majorité aux 2/3—Adopté; 13 oui, 10 non.—En conséquence, lorsqu'il s'agira de juger une élection contestée d'officier de paroisse, le jury prononcera à la simple majorité.

M. Durant propose ensuite de rendre ce bill applicable aux élections contestées des membres des deux Chambres.

M. Kenner soutient que la motion n'est pas à l'ordre.

Après une assez longue discussion sur cette question, M. Durant retire sa motion et le bill est adopté, et après sa troisième lecture, passé.

On autorise le trésorier à rembourser à la Banque du Canal les neuf mille piastres qui ont été prêtées pour envoyer les volontaires au Texas, et le Sénat s'ajourne.

Chambre.—M. Drew propose de s'ajourner à 3 heures de l'après-midi pour se réunir à 6, en un mot d'avoir une séance du soir.—Déposé sur le bureau par 26 contre 25.

On ordonne l'impression du bill établissant le collège de Jefferson à Jackson.

Un congé est accordé à M. Mortimer Bartus, l'un des expéditionnaires de la Chambre, pour se rendre au Texas comme volontaire dans le bataillon d'artillerie.

M. Taylor présente un bill à l'effet de consulter le peuple de la paroisse de St Landry sur la question de savoir si le siège de justice doit être transporté de la ville des Opelousas à Washington.

Le gouverneur vient annoncer en personne que diverses compagnies de volontaires s'étaient préparées pour partir ce soir et que d'après les dispositions manifestées hier par la législature, il avait pris sur lui d'emprunter de quoi leur donner les moyens de partir; qu'il s'était adressé d'abord à M. Story, président de la banque de la Louisiane, qui l'avait refusé, ensuite à M. G. Burke, de la banque du Canal qui lui avait prêté $9000 sans intérêt. Il espère que la Chambre l'approuvera; et se retire au milieu des applaudissements.

Un bill est ensuite adopté autorisant le remboursement des $9000 prêtés par M. Burke.

Puis le Sénat [illegible]

[illegible]

Cours de District, est adopté section par section avec de légers amendemens.

Le bill créant la place et déterminant les devoirs de recorder de paroisse, est adopté sauf de légers amendemens.

On met en délibération, ensuite, le bill relatif aux élections des juges de paix, sauf deux des paroisses d'Orléans et Jefferson. La 1re section porte que l'élection aura lieu le 3me lundi de juin prochain dans les différens districts de jurys de police—adopté avec un amendement qui fixe l'élection au 3e lundi de juillet.

Les autres sections déterminent le mode de conduire l'élection, les formalités à remplir, &c.

Une motion de reconsidération afin d'élire par paroisse et non par district est adoptée:—34 oui, 31 non.

Un amendement en ce sens est proposé par M. Reed.

Un grand nombre de personnes demandant à changer leurs votes, il en résulte une confusion si grande que l'on fait de nouveau l'appel nominal. La motion de reconsidérer prévaut encore par la voix prépondérante de l'Orateur.

M. Avery présente alors un amendement portant que l'élection se fera par paroisse.

M. Kelly soutient qu'on n'a pas inscrit son vote, et que si on l'avait fait cela eut changé le résultat. Après une autre longue et fatigante discussion du vote, une 3me fois—sur la question de reconsidération qui est repoussée—34 oui; 35 non. On adopte ensuite les autres sections et le bill est renvoyé pour être mis au net avant de passer à sa 3me lecture.

La Chambre adopte le bill autorisant le transfert de certains fonds provenant de la vente des terres.

Le bill relatif aux terres affectées aux améliorations intérieures est mis en discussion. M. Farrar demande à le renvoyer au 1er lundi de janvier. M. Peck s'y oppose. Enfin le bill est déposé provisoirement sur le bureau.

On prend en considération, à sa 3me lecture le bill relatif aux juges de paix de la Nlle-Orléans. M. Farrar demande l'appel nominal afin d'enregistrer son vote contre un bill qui violait clairement la Constitution.

Le bill est ensuite mis aux voix et repoussé—19 oui, 37 non. La Chambre s'ajourne.

Porteur de Dépêches.—Nous apprenons que le général Gaines a nommé J. B. Thorpe, un des éditeurs du *Tropic*, porteur de dépêches à Pointe-Isabelle, et qu'il partira ce matin pour sa destination.

☞ Nous publions aujourd'hui dans l'édition de la campagne, toutes les nouvelles du théâtre de la guerre, reçues depuis samedi; nous avons fait tirer un certain nombre d'exemplaires en sus de ceux qu'il nous faut pour le service de nos abonnés; et nous les tiendrons à la disposition de ceux qui en désireraient, pour les expédier à leurs amis ou à l'étranger.

Théâtre d'Orléans.

1re représentation du Comte de Monte-Christo. Drame en 5 actes et 12 tableaux, de M. P. Canonge.

La représentation de dimanche avait attiré une foule élégante et nombreuse, et les plaisirs de la soirée ont complètement justifié les espérances qu'avaient fait naître le titre de l'ouvrage, le nom de l'auteur et celui des personnes chargées des principaux rôles. Tout a marché à souhait, malgré les difficultés d'une mise en scène assez longue, et quelquefois assez compliquée, comme dans l'acte de la prison, par exemple. Les personnages les plus importans du drame ont été représentés avec une vérité, une énergie, ou une verve spirituelle, qui tour à tour ont ému ou fait rire l'auditoire, en l'intéressant toujours. Vraiment, malgré le titre d'*amateurs*, ç'a été un succès pour tout de bon qui s'est manifesté par de *vrais applaudissemens* et de *vrais bouquets*, et une vraie ovation. Du reste, il faut bien l'avouer, la grâce toute charmante de Mme Richet a jeté sur quelques scènes un délicieux reflet, et le pathétique si touchant de Mlle Maria a comme électrisé ses camarades improvisés. On a aimé dans quelques situations, à revoir d'anciennes connaissances, MM. Oternot, Jules et Sagnier.

Des couplets d'une tournure élégante ont donné à un de nos compositeurs l'occasion de nous faire entendre un chant d'une bonne facture, quoique sans prétention. M. Furst qui en est l'auteur, ne nous mettra-t-il pas à même un jour d'apprécier son talent dans une composition plus importante?

Quant au drame lui-même, il est bien conduit, et marche assez vivement; il a surtout de l'*action* et est écrit avec naturel. Si l'on pensait à regretter des liens un peu plus étroits entre quelques scènes, et un caractère d'unité un peu plus marqué, que l'on veuille bien réfléchir à la forme si multiple du sujet et à la difficulté de renfermer dans douze cadres destinés au théâtre, la longue et merveilleuse épopée de Dumas. D'ailleurs cette œuvre, à défaut de tout autre mérite, et nous le répétons, elle en a plus d'un autre, en aurait un incontestable, celui d'*être*. Oui, c'est un mérite que d'*écrire*, quand on le fait au milieu d'un monde qui, à bien peu d'exceptions près, chacun se contente de *lire*. La population de langue française en Louisiane semble se restreindre à plaisir à la littérature d'importation, comme si elle devait emprunter à l'Europe jusqu'à ses pensées. Honneur donc à ceux qui, comme M. J. P. Canonge, font de courageuses tentatives pour naturaliser les lettres parmi nous. Pro[illegible] quand les autres se bornent à regarder faire, c'est prendre déjà l'initiative; il y a presqu'autant de gloire à se faire une place sur un terrain où, qu'à disputer la meilleure à de nombreux rivaux. Viennent les concurrences, l'émulation amènera le progrès: il en est des arts comme de l'industrie: et dans le commerce la concurrence profite aux consommateurs, dans les lettres, elle profite aux hommes de goût: encourageons donc ceux qui osent, et à propos de l'auteur du drame que nous avons vu dimanche, vous n'aurez certes pas de *violence* à vous faire.

Chronique Locale.

Les cinq matelots, arrêtés pour subordination à bord du navire R. G. Shaw, ont été hier par le Recorder sur la demande de l'avocat de district des Etats-Unis, renvoyés devant la Cour de district des E. U. pour y être jugés.

Jean Collins, Robert Edwards et Wm Collen, dit Carrol, ont été envoyés hier à la Cour Criminelle, prévenus d'avoir volé deux chapeaux, une montre d'argent, $3.50 en espèces chez John Atherton 5, rue St Jean.

Francis Shulter a été envoyé devant la même cour pour vol de coton, commis au préjudice de M. Ferguson, rue St Jean Baptiste. Ces deux affaires ont été examinées hier devant le recorder Baldwin.

St Bernard.—J. K. Madison, arrêté il y a environ deux mois, dans la paroisse St. Bernard, comme prévenu d'avoir enlevé deux jeunes négresses esclaves et d'avoir en sa possession des billets faux, a été mis en liberté la semaine dernière. Aucun témoignage n'est venu corroborer l'accusation qui pesait sur lui.

Cour Criminelle.—Un *nolle prosequi* a été obtenu dans l'affaire d'Abraham Mozart, prévenu d'assaut et batterie, et deux affaires de vol sans importance et sans intérêt.

[illegible] l'affaire de François Lacroix et [illegible] Mozart, s'est arrangée à l'amiable. Tous [illegible] fourni une caution de $1000 et se sont engagés [illegible]

[illegible] dans le [illegible] en bois.— [illegible] Nos. 1 et No. 13, aussi bien que la pompe No. 1 Lafayette [illegible] ont vigoureusement travaillé à arrêter le feu.

Conseil de la 2de Municipalité.—Le Conseil s'est réuni hier. Il n'y avait point de secrétaire, attendu qu'on n'en a point élu; le Recorder en conséquence a fait l'appel; MM. Peters, Bullitt, Frost, Hawthorn, Landis et Smith étaient présens. Il ne formaient point un *quorum*, et le Conseil s'est ajourné à mardi prochain.

Natchez.—La ville et les environs de Natchez ont beaucoup souffert d'un orage mêlé de grêle qui a éclaté le 14 courant. Les nuages étaient si bas et si sombres que dans la ville on a dû avoir recours aux lumières; ils étaient poussés par un vent violent du Sud Ouest. Des torrens de pluie et de grêle se déchaînaient et des tonnerres s'en échappaient. Les grêlons étaient d'une grosse dimension, ils couvraient la terre et formaient une couche de deux ou trois pouces d'épaisseur. Le lendemain matin, on en voyait encore des tas. Cet orage a suivi à peu près la même route que la trombe de 1840. La grêle a considérablement endommagé les fenêtres vitrées de la ville, elle a fait aussi grand mal aux plantations de coton et de maïs. Les ravages se sont étendus, à ce qu'il paraît, jusqu'en Louisiane: la paroisse de Concordia aurait considérablement souffert.

Havane.—Par l'arrivée du brick Empresario, capt. Collins, nous avons reçu les journaux de la Havane jusqu'au 11 courant. Ils n'offrent que peu de nouvelles.

Les journaux se plaignent de la rareté des événemens. Il n'y a plus d'opéra, et le Théâtre N[illegible] est toujours fermé. On espère que le senor Ma[illegible] sira organiser une bonne troupe pour l'automne prochain.

Don F. Ramon Casaus, archevêque de Guatemala, est mort récemment à la Havane. Ses restes ont été transportés dans sa patrie.

Plusieurs édifices publics de la Havane, entre autres le palais du capitaine-général et l'Intendance sont maintenant éclairés au gaz. La première épreuve a été faite le 13 ou le 14 courant.

[illegible]

Suicide.—Un tailleur nommé Palmer, s'est délivré de la vie d'une façon horrible, il y a quelques jours, à Raleigh (Caroline du Nord.) Le soir, au moment où le convoi de Gaston arrivait, il s'est placé en travers de la voie du chemin de fer, le cou placé sur l'un des rails, les pieds fixés contre le rail opposé. Le remorqueur et tout le convoi qui se composait de vingt cinq wagons lourdement chargés, ont passé sur ce malheureux dont la mort a dû être instantanée. Il avait placé à quelque distance son chapeau dans lequel il avait déposé une lettre où il annonçait l'intention de se suicider et où il recommandait sa femme et trois enfans à la générosité de quelques personnes qui s'y trouvent désignées.

Matamoros.—Un journal du Nord donne l'étimologie du nom de *Matamoros*: il vient, si l'on en croit cette autorité, de *matar*, tuer, et de *Moros*, Maures. Ce nom aura été probablement appliqué d'abord à quelque village d'Espagne, célèbre par quelque "*tuerie de Maures*," et de là transporté au Mexique. La racine de Matanzas est, à ce qu'il paraît, la même: ce nom signifie en effet *massacre*.

Incendie.—Mardi à dix heures du matin le feu a pris à la maison de cour de cette paroisse. Sans les efforts généreux des pompiers l'incendie eût causé de plus grands ravages. La maison de cour déjà vieille et bâtie en bois a été dans peu de temps la proie des flammes. On présume que la perte des papiers qu'elle contenait s'élève à une somme de plus de $800,000.
(*Vigilant de Donaldsonville du 17 mai.*)

M. H. Wilder, de Détroit, vient d'inventer un nouveau genre de *steamboat* auquel il a donné le nom de *Steamboat Telegraph*, et pour lequel il a pris un brevet à Washington. L'inventeur a remplacé l'ancienne méthode de sonnettes, dont se servait le capitaine pour correspondre avec les mécaniciens, par une machine se mouvant sur un cadran où sont marqués ces cinq mots: *arrêtez, avancez, doucement, vite, en arrière*. Un fil de fer dirige l'aiguille du cadran placé dans la chambre des ingénieurs et agite une seule clochette pour les avertir de regarder l'ordre qui leur est transmis.

FEUILLETON.

LA COMTESSE DE MONRION.

(*Voir l'Abeille du 6 avril au 14 mai.*)

XXXI.

MERE ET FILLE.

Un moment après celui où Champmortain, M. de Rudesgens et Brias partaient ensemble pour se rendre chez Mme de Monrion, Léona entrait chez M. de Rudesgens et faisait demander une entrevue à la vieille marquise. Celle-ci, selon cette habileté vulgaire des femmes, qui est quelquefois du génie chez les grands capitaines, s'était décidée, comme on l'a vu, à porter la guerre et le désordre dans le ménage d'un autre pour éviter les perturbations qui pouvaient éclater dans le sien.

Après ce qu'elle venait de dire contre Léona, Mme de Rudesgens n'était guère en disposition de la recevoir, et elle allait lui faire répondre qu'elle n'était pas visible, lorsque Sylvie arrêta la chambrière qui avait annoncé l'arrivée de Mme Amab, en lui disant:

—Je vais la recevoir à l'instant.

—Comment, lui dit Mme de Rudesgens à voix basse, mais avec une surprise et une indignation très vives, malgré ce que vous savez?

—Oui, répondit Sylvie; il le faut, ma mère; car si je sais.... elle sait aussi....

—Quoi donc? fit Mme de Rudesgens tout épouvantée.

—Prenez garde, reprit Sylvie, nous ne sommes pas seules.

Elle se tourna vers la chambrière qui attendait, et lui dit d'une voix altérée:

—Faites entrer Mme Amab.

—Mais qu'y a-t-il? fit tout aussitôt Mme de Rudesgens, que sait-elle donc?

—Oh! ma mère, ma mère, dit Sylvie en se cachant dans ses bras, ne l'avez-vous pas deviné?

Léona parut en ce moment. Quelqu'un qui eut pu la voir dans l'entretien qu'elle avait eu avec Hector de Montalen et qui l'eût aperçue à son entrée dans l'appartement de Mme de Rudesgens, eût tremblé à son aspect. Cette femme, dont le visage était, quelques instans avant, altéré par l'insomnie et par le combat des sinistres pensées auxquelles elle était en proie, cette femme avait repris, comme par enchantement, tout le calme assuré de sa beauté, toute la limpidité de son regard, toute la grâce et toute la coquetterie de son sourire. Tant de puissance sur elle-même et tant d'art pour dissimuler ses souffrances, plusieurs, devait tout faire craindre d'une pareille femme. Le regard dont elle regarda Sylvie et Mme de Rudesgens, quelque chose de dédaigneux et de cruel à la fois. L'oiseau de proie prêt à fondre sur le nid où il tient les victimes qu'il va dévorer doit les regarder ainsi; l'assassin puissant qui va frapper dans un cachot des prisonniers sans défense, doit montrer ce regret dédaigneux en se trouvant en présence d'ennemis trop faciles à exterminer.

Léona s'avança, et, de sa voix la plus douce et par conséquent la plus menaçante, elle dit à Mme de Rudesgens:

—Eh bien! madame, comment êtes-vous remise de votre évanouissement d'hier soir?

—Parfaitement, reprit Mme de Rudesgens; la chaleur, le bruit, une fâcheuse disposition....

—Et peut-être aussi, dit Léona gracieusement, de fâcheux souvenirs, évoqués par M de Montéclain....

—Madame, fit Mme de Rudesgens avec une colère soudaine, je ne vous comprends pas.

—Voulez-vous permettre à Sylvie de s'éloigner, madame? reprit Léona; peut-être alors pourrai-je mieux me faire comprendre.

Mme de Rudesgens eut peur, et, retenant Sylvie près d'elle, elle répondit:

—Ma fille ne doit avoir avec personne d'entretien auquel sa mère ne puisse assister, et je suppose que vous n'avez rien à me dire que ma fille ne puisse entendre.

—Comme il vous plaira, madame, répliqua Léona; je suis la personne la plus accommodante du monde; je puis, auprès des personnes intéressées, garder un secret pendant dix ans, et je puis le divulguer devant mille personnes assemblées.... Que Mme de Champmortain reste donc, puisque vous la trouvez convenable.

—Vous êtes bonne, madame, reprit Sylvie d'un ton suppliant, vous n'avez rien à dire à ma mère qui puisse lui causer de la peine, sois par rapport à elle, soit par rapport à d'autres personnes?

—Vous vous trompez, Sylvie, repartit gravement Léona; ce que j'ai à dire à Mme de Rudesgens est terrible, et peut devenir pour elle une source de malheurs.

—Pour moi! fit madame de Rudesgens, dont l'humeur acrimonieuse, toujours prête à se révolter, grondait sourdement, malgré la crainte qu'elle éprouvait.

—Pour vous, madame, dit Léona.

Mme de Rudesgens se redressa superbement et repartit avec hauteur:

—Pensez-vous pouvoir me menacer comme vous avez sans doute menacé cette malheureuse enfant?

—Madame ne l'a pas menacée, ma mère, dit Sylvie.... Le hasard, ajouta-t-elle en balbutiant, lui a fait surprendre une entrevue innocente. Je vous le jure.... elle connaît les sentiments dont je ne suis pas maîtresse.... je.... je puis dire.... que je mais....

—Sylvie, reprit Léona avec tristesse, vous êtes faible, et la passion peut vous rendre cruelle; mais vous souffrez autant du mal que vous faites que de celui que vous éprouvez. Laissez-nous, je vous en prie; il ne faut pas que vous appreniez, comme moi, que tout est mensonge et hypocrisie dans ce monde; laissez-nous. Dieu vous a gardé des sentimens de vénération et de respect dans l'âme; ne risquez pas de les perdre. Laissez-nous.

—En vérité, madame, s'écria Mme. de Rudesgens, je ne sais que Sylvie écoutait Léona avec une surprise pleine d'effroi, en vérité, ceci dépasse toutes les bornes de l'inconvenance; oubliez-vous que vous êtes chez moi, que c'est devant une mère que vous dites à sa fille de se retirer! Madame, ne comprenez-vous pas que si quelqu'un doit sortir d'ici, c'est vous?

—Restez donc, Sylvie, dit Léona, dont la voix prit un éclat [illegible] et menaçant... restez... Et vous, madame, [illegible] elle en se tournant vers Mme. de Rudesgens, [illegible] vous bien sûre d'avoir le droit de chasser [illegible] de Sophie Muller [illegible]

A cette [illegible] tout-à-coup un fantôme hideux [illegible] levé devant Mme de Rudesgens [illegible] Léona un regard épouvanté [illegible] voix entrecoupée et [illegible]

—La fille de Sophie Muller et de... vous!...

—[illegible] reprit Léona.

—Sylvie, Sylvie, fit Mme. de Rudesgens avec un [illegible] Léona du regard, Sylvie [illegible]

—Non, reprit Léona durement, qu'elle reste à présent [illegible]

—[illegible] Mme. de Rudesgens avec un cri déchirant et en joignant les mains:—Pas devant elle....

C'était le mot que M. de Rudesgens avait dit à Sylvie. Misérable mère et misérable fille, qui avaient à se [illegible] Ah! toute faute a donc son châtiment!

—[illegible] Léona après un moment [illegible] voulez-vous un jour que moi, l'enfant [illegible] que moi à la femme [illegible] droit d'insulter, [illegible] moi... et que je n'ai pas voulu [illegible] l'aurais pu.

—Va, va, Sylvie, lui dit sa mère d'un ton égaré, va. Sylvie [illegible] mère et prit sa main pour la baiser; mais Mme de Rudesgens l'attira dans ses bras et l'y retint [illegible] l'inondant de larmes. Léona les contemplait [illegible] pâleur mortelle se répandit sur son visage, et [illegible] Sylvie eut quitté la chambre, elle s'écria:

—Ah! oui, [illegible] chérie, la fille bien aimée, celle qu'on [illegible] pas de chasser....

—[illegible] que me demandez-vous! dit Mme de Rudesgens qui avait à peine la force de parler.

—[illegible] reprit froidement Léona.

—De moi.... Mais, s'écria Mme de Rudesgens, que vous ai-je donc fait?....

—Oh! rien en vérité.... dit Léona avec une ironie malveillante, rien; une mère qui pour cacher ses fautes renie son enfant; qui riche d'une fortune colossale la condamne presque à la misère, qui pour s'assurer la possession d'un grand nom, la dote par un acte faux du nom d'un laquais et d'une femme misérable, la mère qui fait cela a bien le droit de demander à sa fille: "Que me voulez-vous ai-je donc fait!"

—Voulez-vous de l'argent!....

—Non....

—Voulez-vous une fortune!....

—Non....

—Mais que voulez-vous, mon dieu?

—Je vous l'ai dit, je veux me venger.

—Mais de qui?....

—De Mme de Monrion.

Quoique ce mot dût alléger l'épouvante que ressentait Mme de Rudesgens, elle en resta comme glacée, tant l'accent de Léona était implacable et menaçant.

—Mme de Monrion? répéta-t-elle.

—Oui, de celle à qui votre mari, votre [illegible] de votre fille sont allés tout à l'heure [illegible]

[illegible]

—[illegible] reprit Mme de Rudesgens [illegible]

[illegible]

—Et vous le voudrez aussi, repartit Léona.... Et Sylvie le voudra comme vous.

—Mais que puis-je, moi, contre cette pauvre femme?

—Vous qui savez si bien prendre vos précautions pour mettre à l'abri votre honneur.... vous ne savez pas comment on perd celui des autres.... Oh! vous êtes trop modeste, madame; je venais vous demander des conseils.

Mme de Rudesgens baissa la tête, aussi furieuse que désolée d'être obligée de subir cet empire implacable que Léona lui imposait si insolemment. Du reste, nul sentiment de tendresse ou de repentir, nulle émotion du sang n'avait agité ces deux femmes. Ce n'était pas là la reconnaissance d'une mère et d'une fille, c'était le pacte de deux complices et de deux méchans.

—Mais, s'écria Mme de Rudesgens avec colère, quelle main infernale a donc déchiré le voile qui vous a appris ce secret?

—Vous, madame, vous.... pour lors trompa, je suis que je ne suis pas la fille de Joseph Miras et de Sophie Muller. Avec l'acte qui m'assurait une certaine fortune se trouvait un écrit où devait m'être remis le jour de mon mariage.

—Cet écrit, de qui est-il?

—De mon père.

—De votre père....de....,

Mme de Rudesgens s'arrêta.

—Ce n'est pas possible.... Il m'a juré que jamais il ne m'avait nommée, que jamais mon nom n'avait été écrit?

—Aussi n'y est-il pas.

—Il me l'a écrit de son lit de mort.

—De son lit de mort, répéta Léona, c'est donc mort?

—Vous ne le savez pas! fut dit Mme de Rudesgens avec le regret [illegible] elle laissa aller à l'effroi que lui avait causé l'horrible apparition de cette fille abandonnée. Vous ne le connaissez donc pas?

—Eh bien! moi, reprit Léona; il est inutile de nous arracher peut-être des secrets que nous devons nous dire sans [illegible]. L'écrit qui m'a été remis le jour de mon contrat de mariage est adressé à M. de Montalen.

—Monsieur de Montalen, fit Mme de Rudesgens, et il le connaît?

—Pas encore, et il ne le connaîtra jamais, si vous voulez.

—Mais que dit-il cet écrit?

—En voici la copie, répondit Léona.

Mme. de Rudesgens le prit avec anxiété et lut ce qui suit:

"Mon ami, au moment de partir pour un long voyage, je confie cette lettre à un notaire pour qu'elle soit remise le jour de son mariage à celle qui te la remettra à toi-même. Il se peut qu'un jour, malgré mes soins pour assurer sa fortune, elle tombe dans la misère et l'abandon; je compte sur toi pour lui venir en aide, et pour l'aider, au besoin, à la protéger, celle qui ne l'a fait abandonner, et qui m'a forcé de commettre une action indigne d'un honnête homme. Gertrude-Sophie n'est point, comme le porte son acte de naissance, la fille de Joseph Miras et de Sophie Muller, elle est ma fille, et elle est née d'une femme que tu connais, et dont tu as protégé la fortune. A l'époque de la naissance de cette enfant, cette femme était sur le point de se marier avec un de nos amis communs. Pour cacher sa faute à tous les yeux, et pour que jamais l'enfant abandonnée ne put rechercher à qui elle appartenait, elle trouva deux misérables qui, à prix d'or, la reconnurent pour leur fille. Joseph Miras, un valet de sa mère, se chargea de trouver une complice. Il profita de la misère d'une pauvre femme, appelée Sophie Muller, qui accepta le marché. Mais, comme je te l'ai déjà dit, un jour peut arriver où cette enfant sera abandonnée par sa mère supposée, comme elle l'a été par sa véritable mère. Si en était ainsi, je te la recommande. Prends soin d'elle, et, au besoin, adresse-toi à celle dont l'immense fortune peut aisément réparer les torts de son premier abandon. Je ne te la nomme pas, tu la reconnaîtras suffisamment en te rappelant que c'est celle que nous désignions entre nous sous le nom de la *Fée aux diamans*.

"D'un autre côté, mon ami, comme il est possible que la fille qu'on me fait abandonner ne fût pas digne de ton intérêt; comme il ne faut pas qu'elle abuse d'un secret que je n'ose confier qu'à toi; comme il ne faut pas qu'elle le dit dans son nom de sa mère et les droits qu'elle serait servir pour porter le désordre dans deux familles, je laisse à la prudence de juger si tu dois le révéler, de mesurer ce que tu peux faire pour elle, et de la protéger ou de la laisser à son abandon, selon quelle le méritera. Je signe cet écrit d'un nom, et je le scelle d'un cachet que tu connais tous deux aussi bien que mon écriture, et maintenant je puis partir, car je compte sur toi."

L'écrit était signé: Mathias Ludwig, et le cachet qui avait été de son nom portait un pistolet avec cette légende: Tutior quam Lutor.

Mme de Rudesgens resta un moment l'œil attaché sur cet écrit; puis elle regarda Léona, pas encore le papier.

—Oh! disait-elle dans sa pensée, elle n'avait aucune preuve que cet écrit inutile et que M. de Montalen eut refusé de comprendre, car il la hait et la méprise, et moi, comme une folle, je me suis livrée tout entière.

Mme de Rudesgens froissa le papier avec colère.

—Ce n'est qu'une copie, lui dit froidement Léona, l'original est en mon pouvoir.

Mme de Rudesgens ne répondit pas, elle cherchait par quel moyen elle pourrait démentir tout ce qu'elle venait d'avouer à Léona. Celle-ci parut la deviner car elle reprit aussitôt:

—Ne vous repentez pas, madame; car si cette révélation ne vous fût venue par moi, elle vous fût venue par un autre.

—Par qui donc?

—Par le mari de Sophie Muller.

—Mais il y a cinq ans, lorsqu'il s'est présenté à M. de Monrion, pour se faire reconnaître par lui....

—M. de Monrion l'a chassé, et vous qui un seul moment avez pu détruire l'erreur du vieux marquis, vous l'avez laissé faire.

—C'était un misérable qui annonçait tous les vices [illegible]

—[illegible] la vérité, dit Léona....

—[illegible] m'a raconté cela; ce jeune homme à [illegible] âge de quinze ans, la menace de sa vengeance, à partie de chaumont, ce que sais-je.

—Et que pensez-vous qu'il soit devenu?

—Il pourrait probablement dans la misère ou au fond de quelque prison; ce ne pouvait être qu'un misérable.

—Quel qu'il soit, dit Léona, cet homme est ici.

—Et il sait.... la vérité?

—Il doit la savoir, car il a assisté hier au souper de Montéclain.

—Au souper de Montéclain.... Ainsi cet homme serait sans doute le ma [illegible] qui sert le colonel?

—Ah! dit Léona, en jetant un regard irrité sur Mme de Rudesgens, que vous êtes bien tous les mêmes, vous dont la naissance et la fortune ont fait la vie heureuse, vous ne pouvez concevoir que l'homme, quel qu'il soit, vaille quelque chose, qui [illegible] parce que vous l'avez rejeté insolemment dans la misère et l'ignominie, vous pensez qu'il s'y est vautré l'ignominie et la misère. Tout ce que vous voyez, tout ce qui est puissant par sa propre valeur vous est étranger.... Madame de Rudesgens, l'enfant que vous avez voué à la honte et à l'abandon, porte aujourd'hui un nom plus célèbre dans le monde entier que ne le fut jamais celui de votre noble maison. L'enfant nommé par M. de Montalen, et que vous cherchez à retrouver dans les ordres des antichambres, était assis à votre table, l'égal par sa jeune renommée de tous ceux qui s'y trouvaient; le fils de M. de Montalen est le colonel Thomas Rien.

—Et il sait la vérité! fit M. de Rudesgens, qui n'avait fait nulle attention au mouvement oratoire de Léona.

—Il doit la savoir comme je la sais, et maintenant, madame, il est une dernière chose dont il faut que vous m'informiez... quel est le nom de l'homme qui vous a si bien aidée à cacher votre honte?

—Son nom, dit Mme de Rudesgens en pâlissant.

—Le nom de celui qui a adressé à M. de Montalen cette lettre qui peut vous perdre, si je le veux?

—Quoi, vous ne le soupçonnez pas?

—Peut-être.

—Mais, reprit Mme de Rudesgens à voix basse, qui donc a pu apprendre à Montéclain cette horrible histoire, si ce n'est?...

—Son père, n'est-ce pas? s'écria Léona avec transport.

Mme de Rudesgens ne répondit que par un signe muet.

—Oh! Montéclain! Montéclain! reprit Léona, dont tout le visage s'illumina d'une joie terrible et menaçante, malheur à toi maintenant.

—Que prétendez-vous donc faire?

—Ma mère, dit Léona, en la terrifiant de son regard de feu.... Il faut que Mme de Monrion soit déshonorée, et il faut que Montéclain périsse.

—Mais pourquoi?... mais comment?...

—L'œuvre est commencée, vous m'aiderez à l'achever, ou bien vous, ma mère, et Sylvie, ma sœur, vous périrez avec moi.

Ainsi Léona tenait dans ses mains la volonté de tous ceux qui l'entouraient: Champmortain, Brias, Mme de Rudesgens, Sylvie, le féroce Hector, que leurs fautes ou leurs crimes faisaient ses esclaves; Léda dont la résistance et les remords s'étaient perdus dans la folie; le colonel, dont l'honneur et la volonté étaient enchaînés sur un lit de mort.

FREDERIC SOULIÉ.
(*La suite à demain.*)

Marié hier soir, par le Rev. C. Macnhant, M. John Youenes, à Mlle *Marie-Marthé Dubos*, tous deux de cette ville.

Décédée hier matin, 19 du courant, Madame NATHALIE GAIENNIE, épouse de L. R. Gaiennie. Ses amis ainsi que ceux de son mari, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, à dix heures. Le convoi partira de sa résidence rue Bourbon, No. 70.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Navire Manchester, Taylor, Liverpool, L H Gale
Ondiaka, Glidden, Brazos St Yago,
Brick Ellis, Mills, New York, J P Whitney & co
Josephine, Robinson, New York, do
Catherine, Vesper, Charleston, Bailey & Baxter
Empresario, Collins, Havane, C J Menker
Goel. Sarah Churchman, Baymore, New York, J Prats
Creevy, Churchman & co
Ariope, Gates, Brazos St Yago, Capit
Ashland, Bradley, Apalachicola, Rogers & co
Marion, Pearce, Boston, Kearney & co
Navire à vapeur Mary Kingsland, Davis, Brazos St Yago.

ARRIVÉS.

Barque Manchester, Snow, de New York.
Barque Agoff, Venable, de Boston.
Barque Palos, Kinney, de Philadelphie.
Goel. Marmion, Wood, du Bayou Salle.

AU BASSIN.

Goel. Sarah Madison, de Covington.
Goel. Veto, Walker, de Springfield.
Goel. Arabian, de Covington.
Goel. Addie, de Covington.
Goel. Martha Ann, de Covington.
Goel. Native American, de Tanchipaho.
Goel. Emma, de la Mobile.
Goel. Henry Clay, de la Mobile.
Goel. Osceola Pulaski, de la Mobile.

Steamers [illegible]

[illegible]

QUARTIER-GENERAL
LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orleans, 18 mai 1846.

La Légion de la Louisiane ayant été inspectée conformément à l'ordre du commandant en chef, et mise à la disposition de l'autorité militaire des Etats-Unis pour la campagne du Mexique, le Major Général Gaines s'est engagé à enrôler la dite Légion comme brigade au service des Etats-Unis par préférence à tous autres corps de volontaires, aussitôt qu'il aura reçu les dépêches attendues par lui du cabinet de Washington.

En conséquence la Légion de la Louisiane devra se tenir prête à marcher au premier signal.

Les commandants des compagnies de la Légion et de toutes autres compagnies de volontaires Louisianais disposés à se joindre à la Légion pour faire la campagne du Mexique, sont autorisés à faire toute réquisition pour toute dépense nécessaire au maintien de leurs compagnies respectives.

Les dites dépenses seront acquittées par l'Etat en vertu de l'autorisation expresse du Major Général E. P. Gaines.

Le Brigadier-Général de la Légion nomme en [illegible] major:

M. Numa Augustin, Inspecteur de la [illegible] de Major.

M. Oscar Parpy, Aide-de-Camp avec grade de [illegible]

M. Edward Hepburn, Quartier Maître avec grade de Capitaine.

M. Charles Duerne, Payeur avec grade de capitaine.

Les officiers, sous-officiers et soldats de la Légion devront les reconnaître et leur obéir comme tels.

Par ordre du Brigadier-Général D. AUGUSTIN,
19 mai PAUL DORPEUILLE, Aide de Camp.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

La Compagnie se réunira en conseil général, mercredi prochain, 20 du courant, à six heures et demie du soir, au café de la Maison Rouge.
Par ordre du capitaine,
C. BACON
Maréchal des logis chef.
19 mai—2

POUR LES CASERNES.—Tous les jours de cette semaine—Le vapeur MATHILDA JANE, partira du wharf de la première municipalité, au ferry, aux heures ci-après:
A 10 heures A. M., midi, à deux heures, à quatre heures 1/2, à cinq heures 1/2 P. M.
Les capitaines des compagnies sont priés d'être exacts aux heures indiquées.
Les passagers paieront 25 cents pour aller et autant pour revenir. 18 mai

☞ ARRETEZ CETTE TOUX—Nous appelons l'attention du public, sur ce grand et inappréciable remède pour les rhumes, asthmes, consomptions, LE SIROP PULMONIQUE de Schenk. Ce remède sans rival, non seulement vous soulagera, mais vous guérira complètement, quand tous les autres remèdes auront échoué. Ne faites pas d'essai sur les tissus délicats des poumons, mais faites usage, une bonne fois, de ce remède sur et magique, grâce à sa puissante influence le rhume le plus dangereux disparaît, on n'a plus à craindre les crachemens de sang, la respiration devient facile, et le malheureux patient est bientôt à l'abri de l'affreuse consomption et rendu à la santé.
Ce remède se vend au dépôt du destructeur magique de douleurs, chez Dalley, No. 151, rue de Chartres. 1mai—2

☞ ATTENTION—Les articles ci-après sont vendus seulement au dépôt véritable du Remède Magique de Dalley, 30, rue Poydras, savoir: onguent de Gray, Potion pour la fièvre aigüe, Extrait de Salsepareille, Parfumerie de choix, Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, Liniment de Hays, pour les hémorroïdes, Remède contre la migraine, Remède de Bernard, contre la colique, Teinture des Indes pour les cheveux, vernis pour les poêles, tuyaux et grates, Baume de Hoarhound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, &c. 20 mai

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
☞ Le meilleur vermifuge qu'on ait encore découvert pour toutes espèces de vers, qui non seulement les détruit tous, et donne de la vigueur à tout le système, mais encore dissout et précipite tout le mucus qui séjourne dans l'estomac et les intestins des enfans, surtout de ceux qui sont mal portans. Le mucus forme le nid dans lequel en produisent les vers, et sa disparition de l'estomac, il leur est impossible de rester dans le corps. Ce remède bienfaisant dans ses effets, n'attaque pas le système, et la santé du malade s'améliore par son emploi même quand on ne constate l'existence d'aucun ver. Ce remède étant doux à boire, l'enfant même le plus délicat ne se refuse pas à le boire.
Il est préparé et vendu par John Winer, Hamilton, C. W. & John Winer & Co. 88, Maiden Lane, N. J. et il se vend par MM. Hayes, 139, Fulton st., F. T. Stark & Co., encoignure Columbia et Atlantic sts., C. Steane, 184, Fulton st.
Il se vend aussi par BERTRAND & SISOS à la Nelle-Orléans, encoignure des rues Royale et Bienville.
19 mai

☞ Le navire JESSORE, capitaine D. Jackson, venant de New-York, est maintenant en déchargement vis à vis le marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, toute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et périls.
J. W. STANTON & Co.
1er mai encoignure Magasin et Lafayette

☞ Le navire EMPEROR, capitaine Richard Brown, venant du Havre, est en déchargement. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées et prendre livraison de leurs marchandises. 1er mai E. PERRET

Direction des Ecoles Publiques.
DE LA MUNICIPALITE No UN.

RESOLU que la Direction des Ecoles Publiques de cette municipalité procèdera dans sa séance de jeudi prochain 21 du courant, à la nomination d'un surintendant.
Par ordre. J. REYNES,
18 mai Secrétaire

AVIS.—Ernest Montreuil invite les personnes qui ont des réclamations à lui faire, d'avoir à les lui présenter d'ici à lundi prochain. Par la même occasion, il offre à vendre un excellent CHEVAL à deux fins, ainsi qu'un bon Cabriolet qui peuvent être vus chez MM. Duffau & Co., rue Bourbon, No. 118. 20 mai—1

G. TALAMON,
44, RUE DE CHARTRES.

RECOIT par le navire Emperor, du Havre, 8 balles coton toile bleue, unie, qu'il vendra à bas prix, pour du comptant. 30 mai

RECU—par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
2000 boîtes et 1/2 boîtes sardines à l'huile de la marque E Gorusco;
1500 paniers vin de Champagne;
250 caisses liqueurs assorties, 30 do capres,
20 do marasquin, 25 do savon de Marseille,
25 do [illegible]
70 barils et quarts vin de Sicile,
15 barils et quarts vin de Malaga;
100 caisses vin rouge des marques St-Julien et la Mission: 250 paniers anisette;
40 paniers et 1/2 paniers Guignolet; 200 do bouteilles vides;
275,000 bouchons.
AUG. MOLIER,
rue St Louis, No. 90.

RECU par les derniers arrivages du Havre, et à vendre par les soussignés à une grande réduction de prix, sur ce qui suit, les articles de saison:
Merinos, drap d'été, Paturle Lupin.
Barège, grande nouveauté.
Coutils, nouveautés.
Jaconas, do organdi pour robes, grande nouveauté.
Chemises de toile française. Cols, mousseline brodée.
Mouchoirs batiste, blancs et à vignettes, de couleurs.
Rubans satins et taffetas, assortis de numéros.
Chapeaux de paille d'Italie pour enfants.
Batiste Ecosse pour robes.
Bretelles de toute espèce, fines, &c.
Chaussettes fil, écru et blanc, pour hommes
Do. coton blanc et écru, pour hommes et enfants.
Cravates soie, jaconas, &c.
Peignes de buffle et imitation écaille.
Boutons de nacre assortis, do. en soie pour habits, do. fantaisie pour habillements d'enfants et chemises, do. en fil pour paletots et habits d'été. Voilettes noires.
Corsets assortis, Guingamps français, Mouchoirs de Chollet, Gants et mitaine de filets, do. fil de lin et fil d'écosse. Caleçons de bains, Mousselines laine noire, Soieries noire grande largeur. Un assortiment de parfumeries des plus variés.
Constamment en magasin, un grand assortiment de vins rouge en barriques, demi barriques, en caisses de 12 bouteilles et de 24 demi bouteilles, Vins blancs haut Sauterne et haut Barsac, en tierçon et en caisses, liqueurs assorties, jus de groseille, prunes et cerises à l'eau de vie, vins d'Espagne, vieux, do. Madère en bouteilles, kirsche, absynthe, curaçoa de Hollande, marasquino, vins de Lunel et Frontignan 1re. qualité, vermout di torino, bonbons assortis.
Toujours en magasin, les médicaments pour le traitement F. V. Raspail.
20 mai F. & J. LACOSTE, 105, Royale.

ON a besoin d'un petit garçon de 14 à 16 ans, parlant anglais et français, pour vendre dans un magasin de marchandises sèches. S'adresser à la poste, boite D. No. 90 mai

VIN ROUGE en barriques et demi barriques, des marques St Julien, Talence et Haut-Brion, à vendre par 20 mai AUG. MOLIER, 90, St Louis.

FARINE—300 barils, en débarquement du vapeur St. Mary, et à vendre par
BUDRECKE, WOODS & Co.
20 mai 98 Tchoupitoulas

RIZ—125 barriques Riz frais de la Caroline, en débarquement et à vendre par
20m NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

THE—100 colis Thé fin, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK
20 mai 40, Gravier

MAQUEREAUX—300 barils Nos. 2 et 3, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
40, Gravier

CHANGE sur Bordeaux ou Paris, à vendre par
20 mai CHAS. DUFOUR.

BLE—500 boisseaux à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
20 mai 49, Commune

VINAIGRE BLANC DE L'OUEST—35 quarts barriques à vendre par HARROD, DARLING & Co.
20 mai 49 Commune

MAQUEREAUX No. 3—assortis à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
20 mai 49, Commune

POMMES sechées—10 barils et 30 sacs, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
20m 49 Commune

BALAIS EN PAILLE—75 douzaines, que l'on vendra à bas prix pour clore une consignation, par
HARROD, DARLING & Co.
20 mai 49 Commune

CIGARES—60,000 des manufactures du Nord, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
20 mai 49, Commune

EN débarquement du brick P. Soulé, venant de la Havane
50,400 cigares des meilleures marques, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
20 mai 17 et 19 rue St Louis

SUCRE DE LA HAVANE—430 caisses sucre de la Havane, en débarquement du brick P. Soulé, et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 mai 26 Vieille Levée.

CAFE—494 sacs Havane, en débarquement du brick P. Soulé et à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20 mai 26 Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—42,000 Regalias et Principe, en débarquement du brick P. Soulé et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 mai 26 Vieille Levée.

TABAC—44 balles Tabac en feuilles, en débarquement du brick P. Soulé et à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20 mai 26 Vieille Levée

CAFE—185 sacs fin vert de la Havane, en débarquement du brick Empresario, à vendre par
20 mai L. CANTIN, 42 Gravier

SUCRE HAVANE—31 caisses en débarquement du brick Empresario, à vendre par
20 mai L CANTIN, 42 Gravier

Un CHEVAL de selle, à vendre. S'adresser à M. LABORDE, rue St. Louis, encoignure Bourbon. 19 mai—6

[illegible] DE RECOMPENSE
[illegible]
J. & J. TARDOS,
20 mai—3t 25, rue Conti.

CONDUIT aux épaves du 2d district, de la 2nde municipalité
Un cheval rouen, d'environ 12 mains de haut, borgne de l'œil gauche, et ne être ferré, crinière et queue longues.
Si ledit cheval n'est pas réclamé d'ici au 30 courant, il sera vendu à l'encan par L. E. Charbonnet, encanteur public.
J. L. WINTER,
20 mai—3en10 capitaine de la garde de nuit

CONDUIT aux épaves du 2me district de la 2de municipalité,
Un cheval alezan, d'environ 14 mains de haut, avec une petite étoile au front, queue et crinière longues, ferré des quatre pieds.
Une pouliche noire, âgée d'environ 2 ans, le pied droit de devant blanc, sans autre marque visible.
Un cheval rouen, d'environ 14 mains de haut, ayant sur l'épaule droite une marque illisible.
Une jument couleur gris foncé, d'environ 14 mains de haut, marquée sur la cuisse gauche J. W. et sa suivante une pouliche noire.
Si lesdits animaux ne sont pas réclamés d'ici au 30 du courant, ils seront vendus ce jour là, par L. E. Charbonnet, encanteur public.
S. L. BEELMAN,
20mai—3en10 lt. lieut. de la garde de nuit

GENIEVRE de Hollande (Swan brand)—A vendre par
20 m B. VALLA, 26 Commune

NOIR ANIMAL—A vendre par
20 m B. VALLA, 26 Commune

BOUCHONS—En sacs de 1000, à vendre par
20 m B. VALLA, 26 Commune

TABAC de la Vuelta Abajo, pour capes et tripes, à vendre par
20 m B. VALLA, 26, Commune.

[illegible] noir oiseaux—En sacs et barils, à vendre
B. VALLA,
26 Commune

C[illegible] de la Havane—300,000, en magasin, et 15,000, [illegible] du P. Soulé, à vendre par
B. VALLA, 26 Commune

SUCRE DE LA HAVANE—blanc, jaune et terré, à vendre par
B. VALLA,
20 m 26, Commune

VIN de [illegible] à vendre par
20 m B. VALLA, 26, Commune

AMANDES [illegible] à vendre [illegible]
20 m [illegible] Commune

TOUTES personnes [illegible] succession [illegible]
[illegible] à 10 jours au soussigné [illegible] T. H. Howard, 57 rue Royale.
12 mai—3 JOHN C. WAGNER

BONNE AFFAIRE.
A VENDRE.

UN magnifique orgue en acajou, [illegible] complète et à tambour, avec 11 cylindres, jouant soixante douze airs, des derniers quadrilles et valses, tels que Lucie de Lammermoor, la Reine de Chypre, le Cheval de Bronze, Anne de Boulen, Diamants de la Couronne, Rosita &c. &c. &c. Cet orgue serait très avantageux pour un habitant, ou un hôtel sur les bords du lac, de cette façon un orchestre serait de suite improvisé. S'adresser à
J. FERNANDEZ & WHITING, encanteurs
14 mai encoignure St Louis et Chartres

Chemises, Gilets de peau et Caleçons

C. M. SIMPSON, rue de Chartres, No 33, encoignure de la Douane, offre à vendre à des prix modérés un grand assortiment de chemises, gilets de peau et caleçons, chemises de coton aux devant en toile, do do qualité supérieure, chemises de toile unies et surfines, chemises de couleur, do à raies et de fantaisie; gilets de peau, do en laine et en soie, caleçons de soie, de coton, de coutil et de toile. Tous ces articles seront vendus bon marché, pour clore des factures.
14 mai

ON a besoin d'une bonne cuisinière dans une pension de demoiselles. S'adresser au No. 88, rue de la Douane. 14 mai—3

MOUSSELINES SUISSES.

A VENDRE à bas prix pour clore une consignation, un lot de Mousselines Suisses de diverses sortes.
Mousselines unies 4/4 et 5/4 de toute prix;
Dito damassées à jour 6/4, très bel article pour deuil.
Dito brodées au crochet variées de genre.
Dito rideaux brodées à bordures;
Dito brochées et à carreaux pour mousquetaires et rideaux, &c. Ces articles seront vendus au prix de facture, pour clore,
14 mai L. B. RICHARD,
33, Douane, au 1er étage

AUX VOLONTAIRES POUR LE TEXAS.

LES soussignés offrent à vendre—30 douzaines de mousquets garantis [illegible] 30 do chemises [illegible] de couleur bon marché, 20 do chemises de coton bon marché, 40 do bretelles ordinaires, 30 do gants blancs Berlin pour militaires. LOISON & SYLVESTRE,
12 mai 26 Chartres

VOLONTAIRES LOUISIANAIS!

LE dépôt des fournitures du Régiment Montgomery est établi au No. 30, rue St Anne, vis-à-vis la Place d'Armes.
Toutes les réquisitions, légalement contresignées seront remplies immédiatement. Officiers [illegible] laines de Compagnies qu'ils sont attachés à [illegible] Des arrangements ont été pris pour [illegible] de fournir toute quantité nécessaire [illegible] couvertures, et d'autres [illegible]
N. B.—En 24 heures le magasin peut fournir [illegible]
11 mai GUNST & BELLOW.

EN magasin et à vendre par les soussignés [illegible] 75 paniers huile d'olive [illegible] bouteilles,
250 milliers bouchons de toutes qualités,
20 paniers bouteilles vides,
175 caisses absynthe suisse et de Marseilles, 100 caisses anisettes, [illegible] 15 estagnons eau de roses,
25 estagnons eau de fleurs d'oranger, 30 caisses do.
[illegible] caisses liqueurs ordinaires en bouteilles, 1/2 et 1/4
[illegible] do kirsch, 12 do Curaçao, 10 c. cherries à l'eau de vie, 20 paniers vin de Champagne.
En douane [illegible] eau de vie vieille 1837,
do do surfine 1838
12 mai LOISON & SYLVESTRE, 26, Chartres

J. F. Guion, W. Guisses, Jno. Bean,
GUION & Co.
Encoignure St. Charles et Canal, Nlle. Orleans
(ENTREPOT, No. 19, MAIDEN LANE, NEW YORK.)
Importeurs
De marchandises anglaises, françaises, allemandes, turques et chinoises.
Beaux Articles de Fantaisie.
Coutellerie, Eventails, Boîtes appendices, Nécessaires de toilette, Accordéons, Cannes, Ombrelles, Peignes, Brosses, Parfumerie, Bourses, Plumes et Crayons, Jouets, &c. &c. le tout en gros et en détail.
OBJETS A L'USAGE DE CORPS, POUR HOMMES.
Chemises, Caleçons, Chaussettes, Bretelles, Echarpes, Cravates, &c. &c. &c.
5 mai—1m

BON MARCHÉ AU COMPTANT
No. 26, rue Ste. Anne, entre Levée et Conde
ALEXANDRE LANAUZE, importeur et détaillant en quincaillerie, fer, clous forgés et taillés, outils et matériaux pour charpentiers, entrepreneurs, tonneliers, huiles, verre à vitres, cordages, outils d'agriculture et de charpentier de marine, outils de Conger & W[illegible] Cincinnati, de Cooper, &c.
[illegible] No. 26, rue Ste Anne

CREMES A LA GLACE, LIMONADES
Glaçons et Sorbets.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il ouvrira un nouvel établissement sur le quai, en face le marché à la viande, pour la vente des rafraîchissements ci-dessus, aujourd'hui, 15 courant. Il espère mériter la continuation de la bienveillance publique que lui a déjà attiré la supériorité de ses rafraîchissements, et il fera tout en son pouvoir pour la mériter.
N. CONOMO.
P. S. Faites attention de ne point confondre mon établissement avec celui qui se trouve sur le Ferry en face
15 mai—15 N. CONOMO

BOIS DE CONSTRUCTION.

LES entrepreneurs sont prévenus qu'ils trouveront dès aujourd'hui un assortiment de planches de cypre de toutes dimensions, sèches et de première qualité, au dépôt rue Commune, entre St. Jean et St. Pierre. 13 mai

NEGRES DEMANDÉS—On a besoin de 10 ou 15 forts nègres pour travailler dans un magasin d'entrepôt, auxquels on donnera de bons gages. S'adresser à
EMERSON, TOURNE & Co.
13 mai 136, Tchoupitoulas

MARCHE DU GENERAL TAYLOR, suivie de Le départ des Volontaires," chant national composé et arrangé pour le piano par M. E. Prévost, dédiée à l'armée du Rio Grande. On souscrira chez V. HEBERT,
18 mai libraire, 149, Chartres

PLOMB EN BARRE ET A TIRER—Cent cinquante barillets plomb à tirer assorti de numéros, formant un assortiment complet, et cinquante barillets plomb en barres, en débarquement du steamboat Jas. M. White et à vendre par WALTON SANFORD & Co.
18 mai—3 25 Nouvelle Levée

AVIS aux Tailleurs.—A vendre à bon marché, casimir blanc pour uniforme, chez
DAVID & CHAPUS,
19 mai 93 et 95, rue de Chartres

REÇU et prêt à livrer aux abonnés, l'Illustration à $6 par an, la Revue Pittoresque à $1 do. Chez LE LIEVRE, encoignure Royale et St-Anne. 19 mai

CHAMPAGNE.

EN débarquement du navire Emperor, du Havre
25 paniers vin de Champagne. Sillery Brand
95 do do en 1/2 bouteilles, do
A vendre par LOISON & SILVESTRE,
19 mai 26 rue de Chartres.

Marchandises d'été et de Printemps.

NOUS vendons à grand rabais la balance de notre assortiment de marchandises sèches, consistant en barèges, organdis, balzorines dessins à la mousseline et à la Taglioni, jaconats de 25, 30 et 31 escalins, gingas à 25 cents, calicots français léger, dernier modèle, à 20 cts, mousselines blanches, mousseline Suisse, jaconat do uni, do parasols, écharpes de barrège, écharpes en dentelle, mousseline blanche, do écharpes de soie, riches broderies, bas de soie et de coton, rubans à franges, grand assortiment de toile, lacets, mouchoirs de toile avec bordures, mouchoirs brodés, de poche, toile de table, damassée, surtouts de Russie, toile do, coutils blancs et colonnades, fil de coton, gants à filets pour dames, do blancs, do pour hommes, crêpes bleus et blancs, crêpes pour chapeaux, fil à coudre en fil, boutons, peignes &c. &c.
Aussi un fort assortiment de draps d'été superfin, à vendre par DAVID & CHAPUS.
19 mai 93 et 95, rue de Chartres, encoignure Conti.

AMANDES—60 caisses amandes sans coques, en magasin et à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
8 mai 26, Vieille Levée

SUCRE HAVANE—165 caisses sucre en débarquement du brick Tiki, à vendre par
11 mai L. CANTIN, 42 Gravier

CAFE HAVANE—144 sacs café fin-vert, en débarquement du brick Tiki, à vendre par
11 mai L. CANTIN, 42 Gravier

NOIR D'IVOIRE—30 barils, à vendre par
11 mai L. CANTIN, 42 Gravier

DEMANDE—Un jeune homme connaissant la comptabilité et pouvant donner d'excellentes recommandations, désirerait trouver un emploi comme teneur de livres. S'adresser au bureau de l'Abeille. 8 mai

CHANGEMENT DE DOMICILE—L'agence de la Banque de Charleston, Caroline du Sud, a été transportée au No. 20 au No. 55, rue du Canal. 7 mai

LE public est prévenu de ne point négocier un certificat de dépôt de la Banque des Mechanics & Traders, en faveur de John Reardon, en date du 18 juillet 1845, No. 705, pour la somme de trois cent trente-cinq piastres. Le dit certificat ayant été perdu ou volé le paiement en a été arrêté à la banque.
La personne qui aurait trouvé le dit certificat est priée de le remettre au Teller de la dite Banque.
5 mai—30 Signé JOHN REARDON.

A VENDRE.

UNE négresse d'environ trente ans, et depuis vingt ans dans le pays, parlant l'anglais et le français. Elle est excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et [illegible]. Elle est vendue comme esclave pour sujet, ayant toujours été très fidèle à ses maîtres. Pour les conditions, s'adresser au No. 3, Vieille Levée, face à la Douane.
11 mai

[illegible] du navire Floridian, de Bordeaux, [illegible]
[illegible] vin rouge de Bordeaux 1844 [illegible]
[illegible]
7 mai—30 V. [illegible], 37, St. Louis